

# RÈGLEMENT BREVET BRM 200KMS CYCLOTOURISTE du 29/03/2025 Départ 8h00

## Devoir des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

## Identification des participants :

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

**Lors de l'inscription tous les licenciés FFCT, ou autres fédérations, devront obligatoirement présenter leur licence.**

## Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est **assujettie** à la présence d'un **encadrement qualifié**, par le club d'origine du participant mineur et **d'une autorisation parentale ou tuteur légal**.

## Port du casque :

**Obligatoire pour tous les mineurs**, le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme.

**Circulation de nuit ou de jour par visibilité insuffisante (pluie, brouillard, neige ...etc )** : Les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du Code de la route. **Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation de porter un gilet de haute visibilité** conforme aux réglementations en vigueur : **article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008**

Le fait de participer à ce brevet 200KMS à Mayenne le 25/03/2025 implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement et lisiblement le bulletin ci-contre.

ADULTE

MINEUR

NOM	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Tel portable	
Personne à prévenir en cas d'accident :	
Adresse Mail :	
Nom de votre Club	
N° ACP de votre club	

NOM	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Tel portable	
Tel domicile	
N° licence FFCT	
Nom de votre club	
N° ACP Club	
Nom encadrement	
Autorisation Parental	

Votre engagement : FFCT 7 € autres 10	
Votre total à régler	

Paiement intégral par chèque uniquement (à l'ordre du Cyclo Club Mayennais)

À faire parvenir à :

**Mouzy François 8 rue Jacques Brel 53100 Mayenne.**

**S'il vous plaît, attachez-vous à remplir totalement et clairement votre inscription. Avant le 22 Mars 2025 dernier délai.**

(Engagement et médaille ne seront pas remboursés en cas de non-participation)

DEPART à 8 H Sas de la Salle polyvalente Rue Volney 53100 Mayenne

*J'atteste sur l'honneur,*

Fait à

Le

**SIGNATURE**

**obligatoire du participant**

- ✓ *Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.*
- ✓ *Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.*
- ✓ *Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.*

